

Procès Verbal

Réunion de cercle - 27 mars 2018



CERCLE
POLYTECHNIQUE

Délégués présents : Thomas Defoin, Maxime Garit, Pablo Vasquez, Rémi Crépin, Pauline Willaert, Mathilde Kalom, Bastien Ryckaert, Sophie Hanquin, Alicia De Groote, Leonardo Casini, Milo Stocker, Arnaud Giet, François Verschuere, Yolan De Munck, Andrew delhaise, Aurélien Valette, Quentin Blondel, Jean Servais, Corentin De Baere, Simon Schiffmann, Lucas Secades, Mathilde Vincent, Logan Siebert, Morgane Crauwels, Xavier Casanova, Elisa Tasev, Guillaume Cleys.

Membres présents : Thomas Wilmet, Alexis Steyvoort, Adelin Roty, Ninon Ramlot, Manon Chaval, Noémie Van de Velde, Margaux Mannaerts, Anthony Terroir, Léa Bruers, Olivier Hamende.

Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation de PV
- AG Statutaire : présentation des propositions de modifications des Statuts et du ROI
- Revue
- Sport : Interfaces, Debrief Polytrack et Sortie voile
- BBT
- Debrief Cantus CP-GP
- Archives
- Debrief SUN
- Divers
 - Multimédias
 - Sponsors

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

Approbation de PV

OUI	10
NON	0
Abstention	5

Les PV sont approuvés par l'assemblée.

AG Statutaire : présentation des propositions de modifications des Statuts et du ROI

Thomas Defoin : l'assemblée générale statutaire a lieu ce samedi 31 mars 2018 à midi. Assurez-vous d'être présent ou de donner procuration à quelqu'un. Suite aux propositions de modifications envoyées par mail avec la convocation de l'AG, nous avons constitué des slides plus explicite quant à ces propositions de modification. Certains modification ne figuraient pas dans la convocation et ont été ajoutées pour être cohérent par rapport à la globalité des statuts et du ROI. Si personne ne s'oppose à ces modifications, celles-ci seront soumises au vote samedi.

Proposition 1 : VPI

Choix 1 : Précision du poste de VPI

- Ajout de :
 - ROI, Article 2 : "- VPI : assiste le Président et est responsable de la gestion des locaux de l'association ainsi que de ses stocks. Lors de la remise de sa candidature, il doit avoir validé un minimum de 105 ECTS **et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d'Administration ou être en train de finir sa première année en son sein. Il est responsable de la coordination de la Saint-V.**"

Choix 2 : Suppression du poste de VPI

- Suppression de :
 - ROI, Article 2 : "- **Vice-Président interne** : [...]" ;
 - ROI, Article 2 : "- Vice Président **externe**" ;
 - ROI, Article 2, dans "- Délégués bar : [...]" : "**en collaboration avec le Vice-Président interne**" ;
 - ROI, Article 16 bis : "**Vice-Président interne (1)**, Vice-Président **externe**" ;
 - ROI, Article 21 : "**le Vice-Président interne**, le Vice-Président **externe**" ;
 - Statuts, Art. 9 : " **d'un Vice-Président interne**, d'un Vice-Président **externe**" ;
- Modification de :
 - ROI, Article 2 : "Le bureau se compose de **six cinq** membres suivant :"

Morgane Crauwels : sur quoi se porte notre choix lors du vote ?

Thomas Defoin : vous devez choisi pour chaque proposition entre chaque choix, non ou vous abstenir.

Morgane Crauwels : pourriez-vous permettre de voter favorablement à la précision du choix 1 même si l'on vote pour la suppression du poste pour que si cela n'est pas le cas, notre vote puisse être favorable à cette précision malgré tout ?

Thomas Defoin : cela va être scindé en deux propositions.

Proposition 1 bis : détail

Ajout dans les statuts :

- “Art. 9. Le Cercle est dirigé par un Conseil d’administration. Il se compose d’un Président, d’un Vice-Président interne, d’un Vice-Président externe, d’un Secrétaire général, d’un Trésorier, d’un Secrétaire Trésorier adjoint, et d’un nombre d’administrateurs fixé par le ROI. Les attributions et les responsabilités des administrateurs non prévues par la loi ou les statuts, font l’objet d’un règlement d’ordre intérieur.”

Proposition 2 : Trésorerie

Ajout dans le ROI :

- Article 2 : “- Trésorier : assure la gestion des comptes du Cercle et est chargé de la trésorerie des activités **en collaboration avec le Secrétaire Trésorier adjoint** (en commun avec les délégués concernés). Il devra présenter à l’Assemblée générale ordinaire qui clôture l’année un bilan financier et un budget pour l’année suivant son mandat. Lors de la remise de sa candidature, il doit être avoir validé un minimum de 105 ECTS, et avoir fait au moins deux ans au sein du Conseil d’administration ou être en train de finir sa deuxième année en son sein.”

Modification dans le ROI :

- Article 2 :
 - “- Secrétaire Trésorier adjoint : s’occupe de la gestion journalière de la Nestor, se charge de la préparation des colis-cours, assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches. ”
 - “- **Secrétaire Trésorier adjoint : participe avec le Trésorier à la gestion des comptes du Cercle et de la trésorerie des activités. Il devra présenter à l’Assemblée générale ordinaire qui clôture l’année un bilan financier et un budget pour l’année suivant son mandat avec le Trésorier. Lors de la remise de sa candidature, il doit avoir validé un minimum de 45 ECTS et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d’administration ou être en train de finir sa première année en son sein. Il se charge de la préparation des colis-cours durant les périodes de rentrée, son travail de trésorerie donc diminué pendant ces périodes. Assiste le Secrétaire général dans ses tâches.**”

Alicia De Groote : est-ce que le nom du poste va changer en trésorier adjoint ?

Thomas Defoin : non il s’occupe des membres également.

Rémi Crépin : la trésorerie prend du temps surtout avec le nombre d’événements organisés par le CP. Ici on donnerait plus de responsabilités au STA qui prendra dès lors un rôle plus important.

Bastien Ryckaert : la description du rôle du STA renvoie à la tâche du trésorier qui est déjà définie. Cette modification est redondante.

L’objectif ici est-il de scinder la gestion de la trésorerie lors des événements de l’administratif ?

Rémi Crépin : non mais le travail du STA est ainsi valorisé.

Bastien Ryckaert : ce n’est dès lors pas nécessaire. Pourquoi vouloir imposer ces contraintes théoriques ?

Thomas Defoin : un poste de bureau demande de l’expérience.

Rémi Crépin : Cette année Ignacio n’a pas pris les mêmes responsabilités que moi. La manière

de s'occuper de l'administratif est différente qu'avec de la gestion lors de nos événements.

Mathilde Kalom : à partir du moment où on précise des ECTS, ne devraient-ils pas 'aligner sur ceux du trésorier vu que vous appliquez les mêmes responsabilités pour les deux postes ; les exigences sont les mêmes. Je ne plaide pas pour cela mais c'est une question de logique.

Rémi Crépin : mettre 105 ECTS serait très restrictif pour un poste de rentrée au bureau.

Mathilde kalom : Il faut se demander pourquoi on met ces limites.

Bastien Ryckaert : si tu mets les deux personnes à égalité, elles doivent avoir les même restrictions. Tu ne peux pas dire que ces deux personnes peuvent avoir les mêmes accès.

Il doit y avoir une personne identifiable responsable.

Rémi Crépin : en interne, un personne pourrait s'occuper de la gestion administrative des comptes, l'autre de la gestion courante des événements.

Bastien Ryckaert : tu veux deux trésorier ? En cas de conflit personne ne prendrait la décision par rapport à l'autre. Le trésorier doit rester le responsable du pôle trésorerie. Pour moi cela n'est pas nécessaire de leur donner les mêmes responsabilités mais ce serait plus adéquat de répartir leur travail respectif.

Rémi Crépin : si l'on voit que cela n'est pas nécessaire de donner au STA autant de responsabilités, cela leur laisse la porte ouverte de modifier ces responsabilités. On amène ces changements par étape.

Olivier Hamende : On ne stipule jamais que ces ECTS doivent correspondre au même cursus.

Bastien Ryckaert : il faut faire attention de bien rester cohérent.

Olivier Hamende : Vu que la convocation a déjà été envoyée et ce 8 jours avant l'AG, que devient-il de nos remarques ?

Thomas Defoin : le but est d'être cohérent.

Olivier Hamende : il vous faut pour changer l'ordre du jour l'accord de $\frac{1}{5}$ des membres et c'est aux membres à en faire la demande et non pas au bureau. Il faut suivre les statuts.

Thomas Defoin : on va faire un google form.

Proposition 3 (suite) : Refonte Culture-Librex &

Modification dans le ROI : **Archives-Peyresq**

- "Article 16 bis : Le nombre d'administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président (1), Vice-Président interne (1), Vice-Président externe (1) Trésorier (1), Secrétaire général (1), Secrétaire Trésorier adjoint (1), Web-Information (2), 6h Cuistax (2), Revue (3), Job Fair Engineers (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservateurs des Collections (2), Folklore (2), Social-Parrainage (1), Sport et Loisirs (1), Culture-**Archives-Librex** (1), Musique (1), Engrenage (2), **Archives-Peyresq Adventure** (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (2), Photos (1), Multimédias (1) et Ballet (1)."
- "Article 21 : Sont élus lors des élections directes : le Président, le Vice-Président interne, le Vice-Président externe, le Trésorier, le Secrétaire général, le Secrétaire Trésorier Adjoint, les Conservateurs des Collections, les Délégués Bal et Fêtes (en équipe), les délégués Bar (en équipe), le délégué Culture-**Archives-Librex**, les délégués Engrenage (en équipe), les délégué(s) Web-Information, le délégué Social-Parrainage, le délégué Multimédias, le délégué Ludothèque, le délégué Photos, le délégué Multimédias."
- "Article 23 : Sont élus lors des cooptations : les délégués Folklore, les délégués Revue, les délégués 6 Heures Cuistax, le délégué Musique, le délégué **Archives-Peyresq Adventure**, les délégués Festival, les délégués Job Fair Engineers, le délégué Sponsors, le délégué Sports et Loisirs, le délégué Sécurité, le délégué Ballet."

Proposition 3 : Refonte Culture-Libre & Archives-Peyresq

Modification dans le ROI :

Article 2 :

“- Délégué Culture-Libre : organise des activités culturelles et promeut le principe du Libre Examen.”

“- Délégué Archives-Peyresq : est responsable de la maison « Evariste Galois » dont le Cercle possède l'usufruit, sise au lieu-dit « Peyresq » (France). Ceci inclut 1) l'entretien et l'amélioration du confort de la maison 2) la communication avec l'ASBL Pro Peyresq et 3) l'organisation du séjour des membres à Evariste Galois. Il est également chargé de l'entretien et du classement des archives du Cercle. Il devra rendre celles-ci consultables facilement.”

Remplacé par :

“- Délégué Culture-Archives-Libre : organise des activités culturelles et promeut le principe du Libre Examen. Il est également chargé de l'entretien et du classement des archives du Cercle. Il porte un ou plusieurs projets de son choix pour visibiliser celles-ci.”

“- Délégué Adventure : est responsable de la maison « Evariste Galois » dont le Cercle possède l'usufruit, sise au lieu-dit « Peyresq » (France). Ceci inclut 1) l'entretien et l'amélioration du confort de la maison 2) la communication avec l'ASBL Pro Peyresq et 3) l'organisation du séjour des membres à Evariste Galois. Il se charge également de l'organisation d'un city-trip et du BBT.”

Andrew Delhaisse : le délégué adventure ne fait rien au premier quadrimestre.

Mathilde Kalom : tu organises des pétanques et des BBQ au premier quadrimestre dans le cadre de Peyresq pour les personnes ayant été à Peyresq.

Yolan De Munck : le poste de délégué culture-archives-libre reste un poste d'entrée au cercle. La gestion des archives n'est pas facile.

Thomas Defoin : initialement le poste de délégué photo s'occupait des archives puis il y a eu une refonte des postes.

Morgane Crauwels : lors des GT, on avait proposé d'associer le BBT à d'autres postes.

Thomas Defoin : il en était ressorti lors des GT que le BBT était considéré comme un voyage mettant en avant une activité sportive.

Morgane Crauwels : tous ces événements sont fort différents.

Thomas Defoin : par rapport à Peyresq, cela fonctionnera de la même manière que les années précédentes. Mathilde organise actuellement le voyage et le prochain délégué suivra ce qui a été mis en place et organisera l'édition de l'année suivante.

Jean Servais : il faut garder le city-trip au second quadrimestre. Cela permet aux bleus d'y participer et de découvrir cette activité du cercle. On avait parlé de laisser ce délégué organiser quelque chose au premier quadrimestre ; cela peut être un projet personnel apporté par le délégué.

Simon Schiffmann : c'est un poste qui va coûter cher au délégué. Aucun événement n'est remboursé au délégué qui l'organise. Il faudrait voir dans quelle mesure du possible on pourrait débloquer un budget pour rembourser ces frais.

Mathilde Kalom : on réfléchit déjà à cela pour voir comment alléger cette charge financière.

Rémi Crépin : on est en train de voir comment concilier des avantages raisonnables notamment par rapport aux frais de transport. La nourriture sur place restera à la charge de la personne. Et ce pour tous les postes.

Olivier Hamende : pourquoi avez-vous l'envie de statuer le BBT à partir du moment où il n'y a aucune précision quant au BBT ?

Thomas Defoin : une sortie au premier quadrimestre pourrait être rajoutée au tâche de ce délégué.

Milo Stocker : le délégué culture-archives-libre aura plus de temps libre pour multiplier les activités culturelles sans l'organisation du city-trip qui prend du temps qui permettent d'attirer plus de non-baptisés.

Thomas Defoin : ce délégué n'organisera plus le city-trip mais la gestion des archives prend du temps.

Yolan De Munck : y a-t'il une condition pour se présenter délégué aventure ?

Thomas Defoin : seulement les conditions de base, soit être membre effectif et être en polytech. Il n'y a de précision quant aux administrateurs seulement pour les postes de bureau. Des recommandations seront indiquées sur les fiches délégués.

Proposition 4 : Sécurité

Choix 1 : Sécu à 1

- **Modification dans le ROI**

- Article 2 : "- Délégué ~~S~~-Sécurité : se chargent de la sécurité aux activités du Cercle."
- *Article 16 bis* : Le nombre d'administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président(1), Vice-Président interne (1), Vice-Président externe (1) Trésorier (1), Secrétaire général (1), Secrétaire Trésorier adjoint (1), Web-Information (2), 6h Cuistax (2), Revue (3), Job Fair Engineers (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservateurs des Collections (2), Folklore (2), Social-Parrainage (1), Sport et Loisirs (1), Culture-Librex (1), Musique (1), Engrenage (2), Archives-Peyresq (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (**21**), Photos (1), Multimédias (1) et Ballet (1).

Choix 2 : Sécu à 2

- **Modification dans le ROI**

- Article 2 : "- Délégués Sécurité (**2**) : se chargent de la sécurité aux activités du Cercle."
- *"Article 23* : Sont élus lors des cooptations : les délégués Folklore, les délégués Revue, les délégués 6 Heures Cuistax, le délégué Musique, le délégué Archives-Peyresq, les délégués Festival, les délégués Job Fair Engineers, le délégué Sponsors, le délégué Sports et Loisirs, les délégués Sécurité, le délégué Ballet."

Thomas Defoin : le poste de délégué Sécu a été voté pour qu'il se fasse à 2 l'année passée mais les statuts n'ont pas été modifiés pour ce faire correctement. Soit on passe le poste à 1 pour lequel on pourra se présenter à 2 avec dérogation soit on passe ce poste à 2.

Anthony Terroir : pourquoi ne pas avoir associé le poste d'éco-responsable avec la sécu ?

Thomas Defoin : cela a été discuté mais il en est ressorti des discussions des GT que mettre le poste d'éco-responsable permettrait de développer beaucoup plus le poste.

Yolan De Munck : pourquoi vouloir le mettre à 1 si on s'attend à ce que l'on se présente à 2 pour ce poste ? c'est absurde. Si l'on sait faire ce poste à 1, pourquoi assumer qu'ils vont se présenter à 2 ?

Morgane Crauwels : cela permet de montrer sa motivation et ses raisons de faire le poste à 2. Si le CA estime que c'est plus logique de faire ce poste seul il est important de s'expliquer si l'on veut le faire à 2.

Aurélien Valette : cela enlève la possibilité de se présenter seul sinon.

Thomas Defoin : si un groupe veut se présenter à 2, que ce groupe vienne présenter un projet qui sera bénéfique au cercle. On vous propose cette modification pour garder plus de cohérence entre les postes de délégué sécu et photos qui ont pu se faire seul par le passé.

Proposition 5 : Photos à 2

Modification dans le ROI :

- Article 2 : “- Délégués Photos (2) : **est chargé sont chargés** de prendre des photos à chaque activité organisée par le Cercle pendant l'année et de les rendre consultables. Les délégués **doivent** aussi porter un projet autour de ~~son~~ leur poste.”
- Article 16 bis : Le nombre d'administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président(1), Vice-Président interne (1), Vice-Président externe (1) Trésorier (1), Secrétaire général (1), Secrétaire Trésorier adjoint (1), Web-Information (2), 6h Cuistax (2), Revue (3), Job Fair Engineers (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservateurs des Collections (2), Folklore (2), Social-Parrainage (1), Sport et Loisirs (1), Culture-Librex (1), Musique (1), Engrenage (2), Archives-Peyresq (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (2), Photos (12), Multimédias (1) et Ballet (1).
- Article 21 : Sont élus lors des élections directes : le Président, le Vice-Président interne, le Vice-Président externe, le Trésorier, le Secrétaire général, le Secrétaire Trésorier Adjoint, les Conservateurs des Collections, les Délégués Bal et Fêtes (en équipe), les délégués Bar (en équipe), le délégué Culture-Librex, les délégués Engrenage (en équipe), les délégué(s) Web-Information, le délégué Social-Parrainage, le délégué Multimédias, le délégué Ludothèque, les délégués Photos, le délégué Multimédias.

Proposition 6 : Zythologie

Ajout dans le ROI :

- Dans Article 2 : “- **Délégué Zythologie : se charge du projet de brassages de bières, de visites de brasseries et de la restauration du Cercle.**”
- Dans Article 23 : “Article 23 : [...] le délégué Sécurité, le délégué Ballet, **le délégué Zythologie.**”
- Dans Article 16 bis : “Article 16 bis : [...] Multimédias (1)**-et, Ballet (1) et Zythologie (1).**”

Aurélien Valette : le délégué zytho s'occupe des visites de brasserie. Or le BBT inclut des visites de brasserie. Une collaboration est-elle possible ?

Thomas Defoin : le délégué zytho s'occupe de la production, pas d'activité sportive sur le côté. pas le sport et tour à côté.

Morgane Crauwels : cela paraît logique que de mettre cet événement en relation avec la dégustation de bière. Le but est de visiter des brasseries, pas seulement de voyager.

Aurélien Valette : on pourrait transformer le BBT en un tour en vélo pour découvrir un coin de la Belgique.

Alicia De Groote : le BBT est un événement tournant autour de la bière. Le côté sportif est assez minime principal puisque le but est de goûter des bières.

Milo Stocker : au niveau de la partie brassage, on peut s'orienter vers la micro brasserie bruxelloise pour d'éventuelles dégustations.

La proposition de visites à vélo ne se limitant pas à des visites de brasseries est chouette mais

si ce sont des visites de brasseries c'est cool de le faire dans le cadre du délégué zytho.

Leonardo Casini : les commandes passent par le bar.

Corentin De Baere : Je ne comprends pas la partie sur la restauration du cercle.

Rémi Crépin : ce qui avait été proposé en GT relevait plus de l'organisation de dégustations de bière comme à la vinicole le but étant de laisser au délégué la liberté d'organiser ces dégustations. Cela ne relève pas d'une quelconque restauration quotidienne.

Thomas Defoin : on peut reformuler cela.

En ce qui concerne le BBT , il est difficile d'anticiper ce qui va se passer. On verra ce que cela donne et d'autres modifications après un an d'essais peuvent être proposées pour se coller plus à ce que le cercle veut réellement. On a essayé de se coller à ce qui a été dit en GT.

Milo Stocker : il faut se rendre compte que ce poste prendra du temps pour démarrer mais à terme il vaudrait mieux laisser ce projet prendre forme avant de rajouter le BBT à ce poste.

Mathilde Kalom : il vaut effectivement mieux d'aller étape par étape.

Sophie Hanquin : c'est ce qui est proposé.

Proposition 7 : Eco-Responsable

Ajout dans le ROI :

- Dans Article 2 : "**Délégué Eco-Responsable : est responsable de la promotion des initiatives environnementales et de sensibilisation à la santé au sein du cercle ainsi que de la tenue des Repair-café organisés mensuellement sur le campus.**"
- Dans Article 21 : "*Article 21* : [...] le délégué Photos, le délégué Multimédias, **le délégué Eco-Responsable.**"
- Dans Article 16 bis : "*Article 16 bis* : [...] Multimédias (1)**-et, Ballet (1) et Eco-Responsable (1).**"

Yolan De Munck : les repairs café sont-ils mentionnés pour le poste de délégué social-parrainage ?

Thomas Defoin : pas dans les statuts mais dans la fiche délégué.

Mathilde Kalom : vous considérez ce poste comme un poste d'entrée ?

Thomas Defoin : pas nécessairement. Ce poste n'est pas défini de manière précise. Le but n'est pas de suivre ce que l'ACE essaye de mettre en place. Quelqu'un intéressé par la problématique peut mener à bien divers projets.

Leonardo Casini : On ne donne pas vraiment de ligne directrice pour ce poste. L'ACE demande de tenir des stands aux événements sur l'ULB et beaucoup d'intervenants externes proposent des projets divers mais le CP devrait définir ce que l'on veut réellement faire de ce poste.

Simon Schiffmann : je ne suis pas d'accord. C'est une chouette poste d'entrée qui peut être supervisé par le bureau. C'est une très bonne idée.

Elisa Tasev : le délégué social-parrainage organise quoi en dehors des repair cafés ?

Thomas Defoin : il s'occupe d'organiser des activités d'intégration et sociales. Pas mal de projets peuvent voir le jour. Pour le poste d'éco-responsable, pas mal de tâches sont récurrentes et d'autres projets ponctuels peuvent être mis en place. Un memento va être créé.

Proposition 8 : Cooptations

Modification dans le ROI :

- “Article 17 : C’est le bureau nouvellement élu qui décide de la date des cooptations et qui en fait la publicité par voie d’affichage au moins **3 trois** jours avant. Les cooptations devront avoir lieu, autant que possible, la semaine qui suit les élections au scrutin direct. La date en sera fixée au moins quatre jours à l’avance.”

Proposition 8 bis : Cooptations 2

Ajout dans le ROI :

- “Article 17 : C’est le bureau nouvellement élu qui décide de la date des cooptations et qui en fait la publicité par voie d’affichage au moins 3 jours avant. Les cooptations devront avoir lieu, autant que possible, la semaine qui suit les élections au scrutin direct. La date en sera fixée au moins quatre jours à l’avance. **Dans le cas où des postes d’administrateurs sont toujours vacants après ces premières cooptations, des cooptations supplémentaires doivent être organisées par le bureau si celui-ci reçoit des candidatures à ceux-ci, et ce tant qu’il reste des postes à pourvoir. Entre chaque cooptations, le bureau doit communiquer par voie électronique les postes à pourvoir s’il y en a.”**

Ajout dans les statuts :

- “Art. 28. Si après les élections suivant les vacances de printemps, le nouveau Conseil d’administration n’est pas complet et si le problème concerne un membre du bureau, un deuxième tour de scrutin sera organisé dans la semaine suivant le premier tour et avant les cooptations afin d’attribuer les postes restant vacants. On respectera dans ce cas le même mode que pour les élections générales. Si par contre il s’agit d’un administrateur extérieur au bureau, le vote de ce poste sera effectué lors des cooptations. **Si après les premières cooptations, le nouveau Conseil d’administration n’est pas complet, de nouvelles cooptations seront ré-organisées tant qu’il reste des postes d’administrateurs à pourvoir.”**

Alicia De Groote : que se passe-t’il si l’on ne reçoit pas de candidature ?

Thomas Defoin : entre chaque cooptation, le bureau communique les postes à pourvoir et organise des cooptations si on a des candidatures.

Proposition 9 : Présentation en équipe

Modification dans le ROI :

- “**Article 21** : Sont élus lors des élections directes : le Président, le Vice-Président interne, le Vice-Président externe, le Trésorier, le Secrétaire général, le Secrétaire Trésorier Adjoint, les Conservateurs des Collections, les Délégués Bal et Fêtes (~~en équipe~~), les délégués Bar (~~en équipe~~), le délégué Culture-Librex, les délégués Engrenage (~~en équipe~~), les délégué(s) Web-Information, le délégué Social-Parrainage, le délégué Multimédias, le délégué Ludothèque, le délégué Photos, le délégué Multimédias.”

Ajout dans le ROI :

- “**Article 21 bis** : Pour un poste défini pour plus d'un administrateur (voir Article 16 bis du présent ROI), les personnes posant leur candidature en équipe sont élues en équipe à ce poste et non pas individuellement.”

Thomas Defoin : le but est d'éviter que comme au cercle de droit si plus de personnes se présentent à un poste que ce qui est prévu elles soient élues en équipe et non pas individuellement.

Xavier Casanova : qu'en est-il du bureau ?

Thomas Defoin : le bureau n'est pas considéré dans les statuts comme une équipe.

Morgane Crauwels : on avait parlé de la féminisation des statuts en GT. Cela n'apparaît pas dans vos propositions.

Thomas Defoin : par manque de temps, il ne nous a pas été possible de proposer quelque chose de cohérent. Cela engendre de gros changements de structure de phrases. Le soir-même de la remise de la convocation pour l'AG statutaire, on a travaillé à deux avec Pauline sur ces propositions et on a essayé mais cela ne menait à rien. Avec plus de temps, cela devrait pouvoir se faire.

Proposition 10 : détails

Modification dans le ROI :

- “**Article 21** : Sont élus lors des élections directes : le Président, le Vice-Président interne, le Vice-Président externe, le Trésorier, le Secrétaire général, le Secrétaire Trésorier Adjoint, les Conservateurs des Collections, les **Délégués délégués** Bal et Fêtes (en équipe), les délégués Bar (en équipe), le délégué Culture-Librex, les délégués Engrenage (en équipe), les délégué(s) Web-Information, le délégué Social-Parrainage, le délégué Multimédias, le délégué Ludothèque, le délégué Photos, ~~le délégué Multimédias~~.”

Proposition 11 : Apolitisme

Ajout dans les statuts :

- “Art. 4. Le Cercle s’interdit formellement de participer à toute manifestation d’ordre politique **si les sujets qu’elle aborde ne s’inscrivent pas dans la continuité des valeurs du Folklore étudiant de l’ULB.**”

Proposition 11 bis : Apolitisme

Ajout dans les statuts :

- “Art. 4. Le Cercle s’interdit formellement de participer à toute manifestation d’ordre politique **si les sujets qu’elle aborde ne s’inscrivent pas dans la continuité de la responsabilité de l’ingénieur dans la société.**”

Thomas Defoin : on participe chaque année à certains événements à connotation politique comme la StV, la collecte de vêtements menées par l’ACE qui touchent à des valeurs transmises dans notre folklore. Dans le cadre de nos études, on peut défendre certaines valeurs liées à notre métier d’ingénieur. On a séparé cette proposition en deux.

Mathilde Kalom : je trouve cela chouette mais qu’est-ce qu’on fait pour le refinancement ? cela ne rentre pas dans ces deux critères.

Thomas Defoin : on n’a pas pensé à tous les sujets. De manière générale, le cercle se positionne par rapport à la politique étudiante.

Simon Schiffmann : j’ai l’impression que dans les valeurs du folklore étudiant et la responsabilité des ingénieurs, il y a moyen de mettre beaucoup de chose et de nous justifier.

Mathilde Kalom : on a posé des mots sur le but qu’on peut avoir en tant que cercle.

Thomas Defoin : c’est un premier pas que les CA futures modifieront en fonction de ce qu’ils veulent. Soit on décide de coller aux statuts soit il faut qu’on modifie les statuts en fonction de

ce que l'on met en place.

Mathilde Kalom : il est pratique de laisser les articles supprimés au niveau de l'historique des statuts comme c'est bien d'indiquer la date des événements sur les affiches.

Thomas Defoin : pour cette dernière proposition, on aura besoin de $\frac{4}{5}$ des votes favorables.

Revue

Mathilde Vincent : prenez des perm ! Partagez encore l'événement, on doit pouvoir toucher plus de monde.

Simon Schiffmann : tu peux mettre un horaire plus précis pour les perm ?

Mathilde Vincent : La revue commence à 19 :30. L'entracte n'est pas fixée à une heure précise mais dépend de la pièce.

Thomas Defoin : la revue est courte cette année.

Mathilde Kalom : est-ce que l'on pourrait avoir l'affiche définitive pour l'événement ? Cela pourrait attirer plus de monde.

Sport : Interfac, Debrief Polytrack et Sortie voile

Morgane Crauwels : on est arrivé premier de notre poule. La finale a lieu ce mercredi. N'hésitez pas à me contacter si vous voulez y participer.

Concernant le polytrack, cela s'est bien passé malgré quelques petits soucis. Tout a été organisé à l'avance. Au niveau des quantités, celles-ci sont comptées en fonction du nombre de participants. Il faudrait penser à responsabiliser les participants. Les guides nettoient la maison en fin d'événement. Certains participants, par leur comportement, leur auront manqué de respect.

Jean Servais : il suffit d'utiliser des eco cup sous caution.

Corentin De Baere : les gens qui ne sont pas venus ont-ils payés ?

Morgane Crauwels : Non, mais ce sera peut être le cas.

Yolan De Munck : Cela ne relève pas de l'accident. S'ils rangent après il n'y a pas de soucis.

Morgane Crauwels : prévoir des cautions à l'avance rajoute du travail supplémentaire au niveau des comptes pour nous.

Quentin Blondel : on était déjà fort occupé.

Morgane Crauwels : le rôle des guides au polytrack consiste en la gestion de gens bourrés. Ce n'est pas évident. Il y a beaucoup de vieux.

Aurélien Valette : mettre des vestes fluo c'est mieux, les autocollants on les voit moins facilement. C'est également mieux si le parcours fini à la maison.

Pablo Vazquez : dans ce cas les participants partent beaucoup plus tard.

Morgane Crauwels : c'était plus pénible car les guides doivent rechercher les participants mais on a voulu faire partir les participants le plus tôt possible. C'est un mal pour un bien.

Jean Servais : pour ne pas devoir attendre certains participants ont juste abandonné avant la fin.

Quentin Blondel : il suffisait d'appeler et on venait les chercher.

Morgane Crauwels : le contrat du ski est signé !

Debrief Cantus CP-GP

Pauline Willaert : Au niveau financier, le but de l'événement n'était pas de se faire de bénéfice. J'avais calculé une très petite marge pour amortir les frais. On est légèrement en positif.

L'événement n'a rien coûté ni au cercle, ni à la guilde.

On était près de 35 personnes présentes dont une dizaine de la guilde. C'était chouette pour une première édition. La date tombait mal avec les répétitions de la revue, peu de délégués étaient présents.

Morgane Crauwels : tu a prévenu peut être un peu tard pour que des délégués puissent prévoir.

BBT

Jean Servais : Les inscriptions sont lancées mais peu de gens m'ont déjà dit participer. Il reste 12 places. Pas mal de choses ont déjà été réservées.

Archives

Mathilde Kalom : n'oubliez pas d'indiquer dans vos memento qu'il faut indiquer l'année de production sur vos affiches

Debrief SUN

Sophie Hanquin : cela ne s'est pas très bien passé. Toutes les boîtes étaient contentes de l'organisation mais sont parties parce qu'il n'y avait personne.

Alicia De Grootte : cet événement est à revoir.

Sophie Hanquin : les start up pourraient être installées dans la salle en bas à la Job Fair. Elles pourraient ainsi toucher plus de monde. On pourrait augmenter leur prix d'inscription au vu de la promesse de présence des étudiants.

Rémi Crépin : si les start up sont en bas, cela pourrait présenter un problème au niveau des différence de loyer entre les différents organismes. Les entreprises pourraient se demander pourquoi elles payent plus pour le même service.

Alicia De Grootte : les entreprises présentes à la Job Fair portent déjà différents statuts liés à différents tarifs.

Sophie Hanquin : les start up n'ont pas les effectifs pour ramener quelqu'un toute la journée. On ne sait pas si ce serait mieux. Les prochains feront ce qu'il veulent des feedbacks qu'on leur donne aujourd'hui.

Thomas Defoin : un des trois délégués Job Fair a fait preuve de violence verbale et physique et boycotte son propre événement. Nous sommes en contact avec des anciens délégués pour voir comment réagir face à cette situation. Au CA de décider si des mesures seront prises après explication quant au déroulement des événement récents.

Elisa Tasev : par rapport aux boîtes ou aux étudiants ?

Sophie Hanquin : par rapport à nous devant les boîtes. Je me suis fait frapper devant une boîte.

Thomas Defoin : Le bureau a décidé de le retirer provisoirement de la ML comité le temps que la discussion ait lieu. Son avis est important et on lui demandera de s'exprimer à ce sujet.

Simon Schiffmann : Je n'ai pas envie que cela tourne en procès. Ce n'est pas le rôle du CA.

Bastien Ryckaert : L'avis des vieux est consultatif. On est quand même garant que cela se passe bien. La responsabilité de suspendre quelqu'un nous revient. Nous faisons partie du conseil d'administration d'un organisme. Cette responsabilité ne revient pas qu'au bureau. Son attitude est nocive pour le bon fonctionnement du cercle. On est obligé de prendre position.

Andrew Delhaise : Y a-t'il d'autres options ?

Thomas Defoin : une proposition la plus cohérente possible va être amenée pour initier la chose de manière la plus objective possible. On ne se prononcera qu'après vote du CA.

Xavier Casanova : A-t'il été mis au courant de notre démarche ?

Thomas Defoin : Il le sera dans le courant de l'après-midi.

Mathilde Kalom : dans ce genre de situation, les avis viendront de partout. Le sujet est difficile à aborder et l'écrit permet de mieux poser nos mots. Il nous faut prendre position par rapport à quelque chose de clairement défini.

Rémi Crépin : on ne fait pas cela avec plaisir. La situation est grave. Nous voulons que le cercle prenne position pour éviter qu'à l'avenir cela ne se reproduise.

Milo Stocker : Participera-t'il à la discussion ?

Thomas Defoin : une discussion aura lieu avec et sans lui.

Divers

Multimédias

Xavier Casanova : certaines vidéos liées aux activités folkloriques du cercle ne peuvent pas être mises sur youtube. Je les mettrai sur e-Transfer pour vous les partager.

Sponsors

Elisa Tasev : MySherpa nous sponsorise cette année. Ils m'avaient demandé de distribuer des flyers que j'ai mis dans les packs de rentrée. Ils nous demandent maintenant de pouvoir poster un message sur le groupe facebook avant le blocus de juin. Mais leur message a été supprimé. J'ai accepté leur sponsoring mais ils ne l'ont pas encore payé. Ce contrat est dès lors encore annulable.

Milo Stocker : On a le meme soucis avec ClassPro au BEP.

Elisa Tasev : Ce n'est pas la même chose. MySherpa propose des cours particuliers et nous sponsorise. La publicité de ClassPro est beaucoup plus agressive en message privé sur facebook.

Mathilde Kalom : un des buts de notre université est de donner la même chance de réussite à tout le monde et organise des guidances pour aider à la réussite de ses étudiants.

Simon Schiffmann : il aurait fallu se positionner avant de les mettre dans les packs de rentrée.

Thomas Defoin : la faculté bloque des initiatives payantes et propose des séances gratuites. On est confronté à un problème de forme en leur accordant beaucoup de crédibilité.

Morgane Crauwels : cela reste du sponsoring mais tous les étudiants n'ont pas les moyens financiers.

Mathilde Kalom : ce n'est pas parce que il n'y a pas d'équivalent que c'est éthique.

Bastien Ryckaert : les étudiants ont accès à tout ce qui est proposé par la faculté.

Jean Servais : on pourrait préciser dans les statuts quels genres de sponsoring on accepte.

Léa Bruers : le public visé est déjà touché.